



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 19 - Septembre 2003 - 3,05 €

Sommaire

Les atteintes
au droit de grève
pages 2-3

La grève générale :
Mythe ou réalité, que dit
l'histoire sociale ?
pages 4-7

Histoire et actualité :
Ah, les vieux !
pages 8-9

« Les filles des chèques
postaux » :
présentation du livre
et premières réactions
des lecteurs et lectrices
pages 10-11

La vie de l'IHS
page 12

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet la canicule et l'histoire

La canicule a été propice à la réflexion. Affalé dans un fauteuil, les idées cheminent... surtout quand il faut préparer la soirée du 27 août sur le thème « Grève générale, mythe ou réalité ». Heureusement nous avons notre passé.

Il nous rappelle combien nous pouvons au travers des luttes du ^{xx}e siècle réfléchir sur ce sujet qui a marqué celles du 1^{er} semestre 2003.

Sa complexité, les diverses approches, y compris dans la CGT, ne doivent pas nous conduire à l'éparpillement mais au rassemblement sur des bases sérieuses pouvant conduire au succès⁽¹⁾.

C'est le rôle de l'organisation syndicale où la raison, qui puise sa force dans la mémoire, doit l'emporter sur la formule éphémère.

Autre sujet où la canicule et l'histoire se rencontrent, l'hécatombe des décès au mois d'août. Derrière certaines négligences, l'imprécation morale (elle fait partie de l'idéologie de classe) surtout véhiculée par les médias, relais des idées dominantes, se cache la stratégie du « marché à tous crins » dont on nous gave. Il libère des forces vives sources de progrès, paraît-il, alors que le résultat connu est l'exponentialité des forces de mort.

Les coups portés au système de retraite, à l'hôpital, à la santé, aux services publics, essence de toute prise en charge collective des évolutions de la société, y contribuent.

Serions-nous à l'aube du ^{xxi}e siècle ou au ^{xix}e siècle, où l'on s'interrogeait sur ce qu'il fallait faire des « vieux » qui ne servent plus à rien ?

Aujourd'hui « les oublier » comme le souligne Jean-Paul Bire dans un éditorial de « Vie Nouvelle », revue de l'UCR CGT, est une autre méthode répondant à la même interrogation.

Alors soyons vigilants. Là encore l'histoire attire notre attention. Une société incapable d'assumer son passé (et les « vieux » qui sont-ils ?) est une société décadente et sans avenir. Donner ce diagnostic exige un remède. C'est dans l'histoire de la CGT que nous pouvons en trouver les premières molécules.

Serge LOTIER.

(1) Voir compte rendu de la soirée, page 4 à 7.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrieu Jean-Paul

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Franchi Thierry

Frischmann Georges

Gaillard Michel

Gautheron Alain

Gibellino Françoise

Klowskowsky Christian

Lafaurie Fernand

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Lottier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

Renard Philippe

COMITÉ DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magniadass Jean

Pillet Marcel

Séguy Georges

Valentin Max

Vianet Louis

Villin Colette

Le relais

5^e année de parution Trimestriel 3,05 €
Directeur de la publication : Bernard Bauche

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545
93515 Montreuil Cedex

3^e trimestre 2003 - Dépôt légal N° 15679

CPPAD N° 0902 CB1018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Les atteintes au

Les revanchards

Dans toutes les périodes de l'histoire où les conflits sociaux ont été importants et forts, patronat et gouvernants aux ordres ont toujours eu comme réaction de porter atteinte au droit de grève par un certain nombre de lois et de décrets.

Après les nombreuses manifestations, grèves, actions qui ont jalonné le premier semestre 2003 notamment dans la Fonction publique, les services publics, les services de l'Etat, il ne pouvait pas en être autrement.

Le Directeur général de l'administration et de la fonction publique s'est fendu d'une circulaire n° 2053 en date du 31 juillet 2003 pour rappeler « la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève ».

Rappel de la règle dite de 1/30^e indivisible et rappel que « les retenues peuvent porter sur les jours au cours desquels l'agent n'était pas soumis à des obligations de service, jours fériés, congés, week-end ». L'objectif est clair : frapper au porte-monnaie, pour sanctionner durement les grévistes et tenter d'annihiler toutes velléités pour la rentrée.

Le dépôt, par des députés de la majorité, d'un projet de loi visant à réglementer le droit de grève dans les services publics en instaurant un service minimum, plus particulièrement dans les transports, a pour objectif de porter de nouvelles atteintes au droit de grève.

Le droit de grève

La reconnaissance du droit de grève a été jalonnée au fil des siècles par des luttes sou-

vent très dures et parfois sanglantes.

Il n'est pas inutile de rappeler que la loi Le Chapelier du 17 juin 1791 interdisait purement et simplement aux travailleurs de se grouper pour défendre leurs intérêts et de faire grève.

néreusement, il a été gagné, arraché, imposé par les ouvriers, par leurs luttes.

Autorisée, la grève reste une faute et jusqu'à la dernière guerre mondiale, l'Etat, au service des patrons, intervient pour la réprimer et parfois de manière sanglante, à



22 juin 1987 au Sénat : pour défendre le droit de grève.

Paradoxalement, cette loi interdisant toute coalition va fonder les conditions du développement de la grève comme moyens privilégiés des luttes ouvrières.

C'est la loi du 25 mai 1864, sous Napoléon III, qui supprime le délit de coalition pour que la grève ne soit plus un délit, mais cela ne concernait que le secteur privé, pas les fonctionnaires. Et cette loi contenait des restrictions de taille puisque si la grève s'accompagnait d'une certaine contrainte, les grévistes pouvaient être poursuivis pour atteinte à la liberté du travail, ce qui fut souvent le cas.

Avec la reconnaissance du droit syndical, loi du 21 mars 1884, la grève devient pour les ouvriers (les fonctionnaires ne sont toujours pas concernés) un moyen privilégié de faire valoir leurs revendications.

Ce droit de grève n'a donc pas été concédé, octroyé gé-

Fourmies en 1891, ou à Ville-neuve-Saint-Georges en 1908. Citons également des révo-cations en masse à l'occasion des luttes de 1906 et 1909 dans les PTT ou des mineurs en 1947-1948.

Les tentatives de réglementation du droit de grève

Sous Vichy, la Charte du Travail interdisait la grève et un statut des fonctionnaires élaboré par Pétain et Darlan disait :

« Le fonctionnaire saura que ses devoirs s'étendent même à sa vie privée ... Il ne devra pas perdre de vue un instant que son devoir le plus essentiel est d'assurer la continuité des services indispensables à la vie de la nation.

Tout manquement à ce devoir, non seulement la grève, mais tout ralentissement concerté du travail, même par application volontairement étroite des règlements, l'exposera à

18 juin 1987, avec les "Renault" à Paris.



droit de grève

des sanctions immédiates ». Ce qui n'a pas empêché la grève des mineurs, les actions des cheminots et postiers résistants.

Les tentatives de réglementation du droit de grève apparaissent dès 1947, en période de nombreux conflits.

Des lois interdisent le droit de grève à certains fonctionnaires, police, CRS, puis en 1958 aux agents des pénitenciers, aux magistrats, puis aux contrôleurs de la navigation

31 juillet 1962 : retenue du 1/30^e indivisible ;

– loi n° 63777 du 31 juillet 1963 : création du préavis de grève, suite à la puissante grève des mineurs de 1963, mais aussi interdiction des grèves tournantes, des grèves sauvages ;

– puis la notion de service fait sera renforcée par la loi n° 77826 du 27 juillet 1977.

Une autre loi du 13 novembre 1982 encadre également le règlement des conflits autour de trois procédures : la

ressées sont tenues de négocier. La réalité est tout autre, force est de constater que La Poste et France Télécom ne s'engagent que rarement pendant cette période pour négocier et, comme tous patrons, repoussent les revendications formulées par les personnels au travers de leurs organisations syndicales.

Combien de conflits ont-ils réglés dans cette période de préavis ?

Ces administrations ne respectent donc en rien la législation et s'arrogent même le droit de refuser tel ou tel préavis.

Pour empêcher la grève, les actions des personnels, ces mêmes administrations n'hésitent pas à employer des procédés tout à fait illégaux. Nous avons parlé de la réquisition, mais ce sont aussi les désignations, les pressions sur le personnel, avant les conflits, les menaces de sanction, le chantage.

Conclusion

Le droit de grève est une conquête sociale qu'il nous faut préserver et défendre, comme il nous faut agir pour obtenir des droits nouveaux afin de mieux défendre les salariés, le monde du travail.

Le droit de grève est un enjeu de classe, puisque la grève a pour but de créer un rapport de forces pour faire aboutir les revendications.

Encadrer le droit de grève, légiférer pour en atténuer sa force, c'est faire de la loi un soutien au patronat, à l'État patron contre les salariés, contre les fonctionnaires, les agents des services publics et nationalisés.

L'application de ces atteintes au droit de grève, réquisition, désignation, préavis, réglementation dépend essentiellement du rapport de forces. Toutes ces lois, tous ces textes sont marqués du sceau de la lutte des travailleurs et nous avons vu à la lumière de



12 juin 1987 à l'Assemblée nationale pour défendre le droit de grève.

conflits récents que leur application était parfois difficile à mettre en œuvre.

Deux exemples : les gendarmes, qui n'ont pas le droit de grève, ont fait grève massivement et pas de sanction.

Luc Ferry, ministre de l'Éducation nationale a dû revenir en arrière par rapport à l'application de la circulaire citée en introduction, sur les retenues des jours de grève.

Tout montre que rien n'est figé en la matière. Face à la détermination des salariés en lutte, face à la puissance des conflits, il n'y a ni préavis, ni sanctions. Des droits nouveaux peuvent être obtenus comme après 1968, et souvent des négociations s'engagent à chaud et des succès importants sont obtenus.

N'est-ce pas là, le but et la finalité de la grève ?

Tout montre également que l'arsenal répressif des gouvernements, la criminalisation de l'action syndicale aujourd'hui à l'encontre de nombreux militants syndicaux, associatifs, qui sont poursuivis, sanctionnés, condamnés, n'empêchent pas le développement des luttes face aux mauvais coups du patronat et du gouvernement.

Jean-Claude LOURDEZ.

M. Thomas reconnaît l'illégalité des désignations

LA Fédération Postale C.G.T. a le texte « confidentiel » d'un discours que le ministre des P.T.T. a prononcé au début de décembre devant les directeurs régionaux réunis à Paris.

Livrons seulement pour aujourd'hui, faute de place, ce passage, où parlant des limites du droit de grève, M. Thomas leur a dit :

« Le Parlement n'a pas défini ces limites.

« Les Administrations, ne disposant donc pas de textes légaux, ont dû définir leur doctrine, en la matière, en s'appuyant uniquement sur des arrêtés du Conseil d'Etat, documents dont la valeur légale peut être discutée. »

M. Thomas reconnaît ainsi, par un aveu énorme, l'illégalité des « désignations » pour suppléer aux réquisitions. Il faut donc tout faire pour faire croire à la légalité.

« Messieurs, et c'est certainement ici la phrase essentielle de mon exposé, tous nos efforts doivent tendre à convaincre le personnel de la légalité de la décade d'arrêtés du Conseil d'Etat, celui-ci ayant suppléé à la carence partielle.

« Vous saisissez l'intérêt majeur de cet aspect du problème : si la désignation est illégale, le fonctionnaire sanctionné pour non-réponse est frappé pour légal, le réfractaire est sanctionné pour acte d'indiscipline, pour refus d'obéissance.

« Tant que le problème sera controversé, nous traiterons, après chaque grève, des séquences qui empoisonneront l'atmosphère. Je répète donc qu'une toute notre action doit tendre en quelque sorte à faire entrer dans les mœurs corporatives la notion de légalité de la mesure de désignation. »

Et plus loin :

« Nous devons, inlassablement, préciser et justifier la position de l'Administration pour qu'elle soit, le plus tôt possible, admise du moins par les organisations syndicales libres. »

Quel scandale ! Quelle honte ! Jamais un ministre des P.T.T. n'avait atteint ce degré. Les postiers en Jugeron.

Les postiers ont déjà jugé.

« La Fédération postale », n° 119, décembre 1957.

aérienne. Dans les services publics et nationalisés, la réquisition est souvent brandie. Et quand la réquisition n'est pas possible, le pouvoir lui trouve un succédané illégal : la désignation. C'est particulièrement sous le règne du général De Gaulle qu'un certain nombre de textes, de décrets, de lois vont encadrer le droit de grève :

– loi n° 61825 du 29 juillet 1961 : retenues pour absence de service fait ;

– décret n° 62765 du

conciliation, la médiation et l'arbitrage.

Aujourd'hui le gouvernement veut aller plus loin en légiférant sur la nécessité d'un service minimum lors de grèves dans les services publics et plus particulièrement sont visés les personnels des transports.

Sur le préavis de grève

La loi du 31 juillet 1963 instaure le préavis de grève de cinq jours francs, période pendant laquelle les parties inté-

Soirées de l'été de La grève que



De gauche à droite : René Mouriaux, Serge Lottier, Alain Gautheron.

72 personnes, militants(es) et adhérents(es) de notre Institut, syndicalistes, historiens, ont répondu le **27 août 2003** à l'initiative de l'IHS CGT-PTT et de la Fédération, et participé à une soirée débat sur le thème : « La grève générale : Mythe ou réalité ? »

Entre autres, Maryse Dumas, secrétaire de la CGT, Elyane Bressol, secrétaire générale de l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT, M. Chevandier, professeur d'histoire à la Sorbonne, Alain Gautheron, secrétaire général de la Fédération CGT-PTT.

Cette initiative, « Les soirées de l'été », organisée chaque année dans la dernière semaine d'août, est maintenant bien ancrée dans le calendrier de celles et ceux qui veulent chercher dans l'histoire pour mieux comprendre le présent et préparer l'avenir.

Serge Lottier, Président de l'Institut d'Histoire Sociale CGT-PTT, qui présidait ce débat, rappelle en quelques mots que la CGT a essuyé des critiques, de l'extérieur mais aussi de l'intérieur, pendant les actions de mai-juin 2003, parce qu'elle n'a pas appelé à la grève générale. Le thème de notre débat est donc pleinement d'actualité.

Pour entrer dans le vif du sujet, il cite Georges Séguy, aux journées d'étude de l'IHS CGT, soulignant dans le débat sur cette question que « cette idée n'est pas intrinsèquement perverse. Beaucoup de ceux qui la préconisent le font avec l'idée de frapper un grand coup qui permette de changer la société ». Voilà pour le mythe.

Mais Georges Séguy poursuit : « Mais cela apporte de l'eau au moulin d'une vieille exception du syndicalisme français selon laquelle le syndicalisme pourrait suffire à tout... Comme Institut d'Histoire ayant une certaine expérience, nous devons avoir le souci de mettre en garde

ceux qui pensent qu'avec une bonne grève générale le changement sera là ».

Voilà pour la réalité.

René Mouriaux, politologue, ancien Directeur de la recherche à la fondation nationale des sciences politiques, membre du Conseil Scientifique de l'IHS-CGT, présente la Conférence.

En introduction, **René Mouriaux** rappelle que l'idée de la grève générale apparaît avec la Révolution française. Pendant la première Révolution française, pour Sylvain Maréchal, Le Tellier, Mirabeau, la grève générale est le moyen d'imposer la révolution.

Avec des hauts et des bas, tout au long du XIX^e siècle, cette notion de grève générale fait son chemin, suscite débat, notamment chez les intellectuels.

En 1836, en Grande-Bretagne, le mouvement chartiste s'interroge sur cette idée. Elle revient fortement en 1868. A noter que ni Marx ni Engels n'ont jamais été vraiment séduits par cette idée de la grève révolutionnaire. Le conférencier citera d'ailleurs Engels⁽¹⁾ un peu plus tard dans son exposé :

« *Quand nous serons en mesure de tenter la grève générale, c'est qu'alors nous pourrions obtenir ce que nous voulons rien qu'en le demandant sans le biais de la grève générale.* »

La grève générale peut couvrir des réalités distinctes : par branche ou corporation, généralisation à partir d'un secteur, d'une branche, PTT par exemple, 24 heures, illimitée, etc...

René Mouriaux évoque la grève générale en quatre parties :

- la grève générale et le syndicalisme révolutionnaire, de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e,
- l'entre-deux-guerres et la politisation,
- les grèves de l'insurrection de 1944 jusqu'en 1986,

- la dernière période jusqu'en 2003.⁽²⁾

Peut-être que, parmi les participants à ce débat, certains ont été surpris par un tel retour en arrière, parfois sans rapport apparent avec la grève générale. Mais progressivement, la démonstration est faite : une recherche sur la grève générale ne peut pas se faire en ignorant le contexte environnant, social, économique, politique, période de guerre, de croissance, le rapport des forces syndicales. Et le conférencier évoque les grèves générales aux formes diverses, au fil des ans, mais toujours en les situant dans le contexte du moment.

..

Initialement, l'idée de la grève générale est portée par les courants socialistes et anarchistes. Ils seront les instigateurs de la grève du 1^{er} mai 1889, grève de 24 heures, peu suivie.

A la naissance de la CGT, en 1895, dans les statuts, est stipulée la nécessaire existence d'un « Comité de grève générale ».

En 1904, décision est prise au Congrès de la CGT qu'il y aura une grève générale pour les 8 heures en ...1906. Malgré une énorme campagne de propagande, c'est un échec.

Le Congrès d'Amiens, en 1906, analyse l'échec et débat sur l'indépendance syndicale avec volonté de mettre fin, au sein de la CGT, au clivage SFIO/Syndicalisme révolutionnaire.

La Charte d'Amiens proclame l'indépendance de la CGT vis à vis de tous les partis, sectes, églises... et stipule « la grève générale permettra de mettre en place le socialisme ».

Les années 1909 à 1914 sont marquées par une crise du syndicalisme. Parallèlement, on entre dans l'ère du capitalisme taylorien⁽³⁾. On note des changements de mentalité de la nouvelle génération. La menace de guerre se précise.

Le leitmotiv de la CGT : « Guerre à la guerre ».

..

Mais la « guerre à la guerre » a échoué. La guerre a eu lieu. L'idée de la grève générale perd de la puissance. La

L'IHS CGT-PTT générale : mythe ou réalité, dit l'histoire sociale ?

révolution russe, la scission syndicale bouleversent l'échiquier.

Dans les années 1923-1926, la CGTU soutient les grèves, mais veut les politiser, et confond ce qui est syndicat et ce qui est parti.

Une prise de conscience se fait en 1926 : il faut partir des revendications et créer une dynamique de luttes pour leur aboutissement. C'est un virage crucial.

La grève générale en 1936, après la victoire du front populaire, n'a été appelée par personne. Pas de mot d'ordre de reprise non plus, elle se fait secteur par secteur au fur et à mesure des succès.

30 novembre 1938 : grève générale contre la remise en cause des acquis du front populaire. La grève n'est pas préparée. Les manœuvres vont bon train. C'est un échec qui met la CGT en difficulté.

Le syndicalisme s'investit dans la Résistance. La CGT fait partie du Conseil National de la Résistance (CNR).

Grève insurrectionnelle en août 1944. Grève, très dure, en octobre novembre 1947.⁽¹⁴⁾

Scission CGT/FO en 1948.
Le gauchisme réapparaît (1952).

Le secrétaire du PC, Jacques Duclos est arrêté, ainsi que Alain Le Leap, secrétaire de la CGT. Benoît Frachon entre en clandestinité. La CGT appelle à la grève générale : Echev.

1953 : La grande grève du mois d'août, (déjà largement évoquée dans nos colonnes - NDLR) : L'appel part de la base, dans les PTT à Bordeaux, fait boule de neige.

1963 : Grève des mineurs, succès et premier grand coup porté à De Gaulle.

1968 : Pas d'appel. Pas de Comité national de grève, pas d'ordre de reprise, mais une conjugaison efficace : responsabilité syndicale et spontanéité.

Les années suivantes sont marquées par le Programme commun de la gauche, puis la division politique à gauche. La CGT est isolée. C'est aussi le début de la crise économique. Il y a une véritable offensive idéologique contre les grèves.

Le secrétaire général de la CFDT, Edmond Maire, affirme : « La grève est une arme révolue ».

Le réveil a lieu en 1986, avec la grève SNCF-RATP, puis 1995, contre le plan Juppé, et 2003, mouvement prévisible, basique, avec spontanéité, restant sur la thématique du gouvernement concernant les retraites, avec l'attitude

des gauchistes, de Blondel et les critiques à l'égard de la CGT.

René Mouriaux, sous forme schématique, présente les principales caractéristiques de ces trois mouvements. A noter qu'ils se sont tous les trois déroulés dans une période où le chômage était en hausse, ce qui contredit l'idée reçue selon laquelle le chômage serait un empêchement aux luttes.

	1986	1995	2003
Pouvoir en place	J. CHIRAC	A. JUPPE	J.-P. RAFFARIN
Contexte économique	Chômage en hausse	Chômage en hausse	Chômage en hausse
Contexte social	Mobilisation étudiante	Mobilisation étudiante	Référendum EDF 9 janvier
Motif déclencheur	Changement de grilles des salaires SNCF	Plan Juppé	Projet de loi Fillon
Secteur en pointe	SNCF RATP	SNCF RATP	Enseignants, SNCF
Durée du mouvement	18 déc. 1986 14 janv. 1987	15 novembre 19 décembre	3 mai 26 juin
Nombre maximum de grévistes	300 000	700 000	500 000
Nombre maximum de manifestants	300 000	2 300 000	2 000 000
Positions syndicales	Opposition CFDT	Opposition CFDT	Front du 7 janvier 2003 rompu le 15 mai
Attitude des intellectuels	Opposition A. Touraine	2 pétitions Bourdieu...	Moindre implication
Spécificités du conflit	Coordinations Médiateur	Manifestation contre Nicole Notat	Meeting de Marseille (12 juin)
Résultats	Retrait du projet de grille SNCF	Retrait de la réforme des régimes spéciaux de retraite	Maintien à l'EN de 20 000 non enseignants, report de la décentralisation dans l'Education Nationale

La grève générale : mythe ou ré

Pour terminer, l'historien admet volontiers la difficulté de conclure, en... concluant : « *Vous ne serez pas très avancés si je vous dis qu'une grève générale doit être lancée lorsqu'elle a été préparée.* »

Le débat

Le sujet en débat, l'ampleur de la présentation de René Mouriaux ne pouvaient que favoriser une riche discussion. Elle a eu lieu : une vingtaine d'intervenants cherchant dans l'histoire réponses aux questions posées par la situation actuelle et les grèves de mai-juin 2003.

Mais si vous souhaitez connaître tout de suite LA solution, avec un grand « S », inutile de passer directement à la fin de ce compte rendu, vous ne la trouverez pas. Et pourtant nous savons que dans un mois, un an ou plus, nous saurons à nouveau la trouver et passer du mythe à la réalité.

Quelques idées mises en avant :

Serge Lottier lance le débat en constatant qu'il y a plusieurs conceptions de la grève générale, et que les grèves, qui ont échoué, ont souvent été celles où il y a eu un appel de sommet.

Un intervenant rappelle la révolte des militaires en 1914-1918 durement sanctionnée puisqu'il y a eu de nombreux fusillés, et la révolte des marins de la Mer Noire, qui soutiennent la Révolution d'octobre.

Josiane Munoz : il faut se mettre d'accord sur ce qu'est une grève générale. Octobre-novembre 95, est-ce que c'était une grève générale ou pas ? Or, c'est un peu pareil pour 2003.

Serge Lottier s'interroge : cela voudrait-il dire que même si la grève est générale, il n'y aurait pas grève générale s'il n'y a pas appel de sommet ?

Un autre intervenant souligne que la CFDT trahit systématiquement. **Un autre** rappelle que dans l'énumération historique, il y a eu deux périodes d'appel à la grève pour empêcher la guerre, 1914 et 1938. Deux fois, ça n'a pas empêché la guerre.

On n'a jamais la totalité d'un service, d'une corporation ou d'un pays en grève ensemble.

Jean Bartholomé : La grève, cela ne se décrète pas, cela se fait. En 1974, la grève généralisée dans les PTT s'est faite

sans appel fédéral au départ. Il y avait une situation explosive. Il fallait une étincelle. Elle est venue du PLM, puis on a décidé service par service.

Il ne peut pas y avoir de grève générale sans travail d'organisation.

Concernant le mouvement de mai-juin 2003, **Maryse Dumas** pose une question : s'il y avait eu un mot d'ordre, cela aurait-il fait qu'il y ait un gréviste de plus ? Moi je dis non.

Elle rappelle que le débat sur cette question est venue de la partie la plus politisée, et dans le secteur public. Mais c'est venu à partir du moment où il y a eu le décrochage du privé, et ce souhait était un peu une fuite en avant. La question est venue lorsqu'on a compris qu'on ne faisait pas le plein.

A noter que contrairement à d'autres mouvements, il n'y avait pas dans les entreprises, d'autres actions que celles impulsées confédéralement. C'est la preuve des limites du mouvement que la pression pour un mot d'ordre confédéral cherchait à contourner.

Au meeting de Marseille, Blondel a appelé à la grève générale au moment même où il n'y avait pratiquement plus de militants FO dans les manif. Le lendemain FO appelait à la reprise chez les tramotins marseillais !

Serge Lottier se remémore : Après le succès du 13 mai, un journaliste interview Bernard Thibault : « *Alors demain la CGT appelle à la grève générale ?* »

Bernard Thibault : « *Demain il y a des assemblées générales partout... et le 25 mai une manifestation nationale à Paris* ». Ce qui montre bien que la CGT ouvrait sur une perspective d'élargissement de la grève... qui pouvait être générale ! Or, il n'y pas eu d'assemblées générales partout pour décider de la poursuite et de l'élargissement.

Un autre intervenant, Jean-Yves Segard : on ne peut pas idéaliser une grève, quelle qu'elle soit. Le tableau comparatif de René Mouriaux des grèves de 1986, 1995, 2003 est incomplet. Il indique que le mouvement de 2003 a duré du 3 avril au 26 juin. Or le mouvement n'est pas terminé. La grève fait partie du mouvement. C'est une forme dans le mouvement.

Certains disaient : on peut bloquer à quelques-uns.

Comment, au regard de l'histoire, tirer

les enseignements de cette période ? Il faut poursuivre le débat, poursuivre le débat sur la stratégie de la CGT. A-t-on bien analysé le 13 mai ? Il n'y aurait pas eu ce qui s'est fait sans la CGT.

Ce ne sera pas simple pour la CFDT de recoller avec la CGT.

Un autre intervenant : pour certains, par exemple Besancenot, la grève reconductible, ce n'était pas pour aller au succès mais pour s'en servir pour autre chose.

Le professeur Chevandier : vous avez un débat sur la grève générale ou revendicative, mais pas sur les autres modalités d'action.

Les profs n'ont pas boycotté les examens et ils ont eu raison. Depuis des années, le pouvoir veut remettre en cause les examens nationaux.

Comment peut-on agir parallèlement, ou en plus de la grève ? Par exemple, après 1974, les postiers avaient décidé de trier et de distribuer le courrier lent dans les mêmes délais que le courrier rapide...

Effectivement, le débat est permanent depuis la création de la CGT : qu'est-ce qu'on fait ? Il n'y pas que la grève !

Le conflit n'est pas fini. Tout le monde a la réforme en travers de la gorge, les enseignants notamment. Il y a sensation de ne pas avoir été au bout. Après les déclarations du MEDEF, les projets sur la sécu, on sent qu'ils veulent aller plus loin. Nous devons nous préparer, et pas forcément à la grève reconductible.

Michel Gaillard est responsable à la Fédération du suivi des luttes. Il a reçu beaucoup de témoignages sur les assemblées générales dans les services : pas assez de monde, ou refus de poursuivre. Des décisions de poursuivre ont parfois été prises, mais très minoritaires.

L'histoire retiendra qu'il y avait grève générale. Il ne faut pas perdre de vue le vide politique actuel. Il y aura des suites. Pas forcément sous la même forme que précédemment.

On sent une volonté d'avoir un véritable poids dans l'entreprise.

Philippe Carrer : le débat vient souvent des camarades politisés. Lorsque le débat s'envenime, on discute beaucoup sur la forme mais pas sur le fond. Si certains pensaient renverser le gouvernement, c'était pour mettre quoi à la place ?

alité, que dit l'histoire sociale ?

Pour les grèves qui ont été longues, 1968, 1974, on ne savait pas à l'avance combien de temps ça allait durer. Chaque jour les grévistes décidaient de ce qu'ils feraient le lendemain. Un appel « d'en haut » pour une grève d'une durée indéterminée n'aurait pas forcément été mobilisateur. Il y a des questions matérielles qui pèsent.

Par ailleurs, l'histoire démontre que certains, les gauchistes pour ne pas les citer, appellent toujours à la grève mais ne la font pas !

Quant à l'appel de Blondel, l'histoire nous incite à beaucoup de réserve sur la sincérité de son organisation : lâchage en 1953, en 1974...

René Mouriaux revient sur quelques points du débat.

- Les gauchistes, il faut les écouter. Ils pointent souvent de vraies questions.

- Les modalités : ce qui compte, c'est la contrainte économique. La contrainte imposée au capital est moins forte en 2003 qu'en 1995. L'arrêt des cheminots n'a pas le même coût économique que celui des chercheurs ou des enseignants.

- Il faut s'organiser dans le domaine de la solidarité.

Alain Gautheron se félicite de cette initiative organisée par l'IHS.

La réunion n'avait pas pour but de défendre la CGT, mais quand il y a une question, il ne faut jamais s'asseoir sur le couvercle. Il faut l'ouvrir et débattre. Il faut assumer nos responsabilités quotidiennes. Il faut répondre aux gauchistes, sinon on leur laisse le terrain.

En 1974, il a fallu se battre pour le succès de la grève.

Alain s'indigne lorsqu'il entend : « On

n'a rien gagné ». Pourtant, lui-même va pouvoir partir prochainement en retraite grâce aux retombées de 1974 !

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore vraiment les retombées de 2003. Et ce n'est pas une question secondaire.

Alors la grève générale : mécanique, écrite d'avance, processus ? Ce serait trop simple.

Il faut insister sur l'exigence de démocratie. Comment accepter que le gouvernement prenne des décisions quand la majorité est contre ? Que des accords minoritaires soient appliqués ?

Le syndicat n'a pas vocation à gouverner. C'est aux partis de le faire, et nous avons une expérience par rapport aux partis !

L'affrontement de classes se mène sur les fronts économique, politique et idéologique. Il ne faut pas sous estimer la lutte idéologique de la partie adverse. Par exemple toute celle menée pour justifier la privatisation de France Télécom, ça marque forcément les esprits.

Enfin, il faut tenir compte du poids de l'organisation. Quelle est l'évolution des forces organisées ? Par exemple, dans le secteur privé, la CFDT serait mieux organisée que la CGT...

Chaque jour, il faut donc travailler à l'organisation et à comment préparer la suite...

..

Serge Lottier clôt les débats en posant la question :

« **Alors grève générale, mythe ou réalité ?** »

La soirée débat a certainement apporté quelques éclairages qui seront utiles pour les luttes de demain. Pour moi, c'est

mythe ET réalité. Il faut conjuguer les deux. ».

Il devait terminer en soulignant que l'IHS est un lieu de rencontre entre celles et ceux qui ont fait l'histoire et celles et ceux qui sont en train de la faire. Un lieu de rencontre pour forger un outil dont le syndicalisme a besoin au moment où tout est fait pour casser nos repères... et d'inviter tout le monde à travailler sur l'histoire.

Compte rendu réalisé par
Pierre LHOMME à partir de ses notes.

Une brochure relatant la totalité de la soirée sera publiée par l'IHS.

1. *Engels : philosophe, compagnon de Marx, il a vulgarisé le marxisme et travaillé sur le syndicalisme et notamment sur l'emploi de la violence dans les luttes.*

2. *L'IHS CGT-PTT publiera in extenso, sous forme de brochure, l'intervention de René Mouriaux. Nous ne reprendrons donc dans ces lignes que quelques éléments marquants. Chaque lecteur du « Relais » pourra approfondir... en se plongeant dans l'histoire de la CGT.*

3. *L'ingénieur américain Taylor invente en 1893 le système du même nom : l'organisation scientifique du travail (OST). Véritable messie pour le capitalisme, qui conjugue la mécanisation et l'OST et invente les chaînes de production.*

4. *Voir sur le sujet le livre « La Fédération CGT des PTT et l'affrontement de classe en 1947 », publié par la Fédération en 1998, livre toujours disponible à l'IHS.*



La grève générale : mythe ou réalité ?

Pour terminer, l'historien admet volontiers la difficulté de conclure, en... concluant : « Vous ne serez pas très avancés si je vous dis qu'une grève générale doit être lancée lorsqu'elle a été préparée. »

Le débat

Le sujet en débat, l'ampleur de la présentation de René Mouriaux ne pouvaient que favoriser une riche discussion. Elle a eu lieu : une vingtaine d'intervenants cherchant dans l'histoire réponses aux questions posées par la situation actuelle et les grèves de mai-juin 2003.

Mais si vous souhaitez connaître tout de suite LA solution, avec un grand « S », inutile de passer directement à la fin de ce compte rendu, vous ne la trouverez pas. Et pourtant nous savons que dans un mois, un an ou plus, nous saurons à nouveau la trouver et passer du mythe à la réalité.

Quelques idées mises en avant :

Serge Lottier lance le débat en constatant qu'il y a plusieurs conceptions de la grève générale, et que les grèves, qui ont échoué, ont souvent été celles où il y a eu appel de sommet.

Un intervenant rappelle la révolte des militaires en 1914-1918 durement sanctionnée puisqu'il y a eu de nombreux fusillés, et la révolte des marins de la Mer Noire, qui soutiennent la Révolution d'octobre.

Josiane Munoz : il faut se mettre d'accord sur ce qu'est une grève générale. Octobre-novembre 95, est-ce que c'était une grève générale ou pas ? Or, c'est un peu pareil pour 2003.

Serge Lottier s'interroge : cela voudrait-il dire que même si la grève est générale, il n'y aurait pas grève générale s'il n'y a pas appel de sommet ?

Un autre intervenant souligne que la CFDT trahit systématiquement. Un autre rappelle que dans l'énumération historique, il y a eu deux périodes d'appel à la grève pour empêcher la guerre, 1914 et 1938. Deux fois, ça n'a pas empêché la guerre.

On n'a jamais la totalité d'un service, d'une corporation ou d'un pays en grève ensemble.

Jean Bartholomé : La grève, cela ne se décrète pas, cela se fait. En 1974, la grève généralisée dans les PTT s'est faite

sans appel fédéral au départ. Il y avait une situation explosive. Il fallait une étincelle. Elle est venue du PLM, puis on a décidé service par service.

Il ne peut pas y avoir de grève générale sans travail d'organisation.

Concernant le mouvement de mai-juin 2003, **Maryse Dumas** pose une question : s'il y avait eu un mot d'ordre, cela aurait-il fait qu'il y ait un gréviste de plus ? Moi je dis non.

Elle rappelle que le débat sur cette question est venu de la partie la plus politisée, et dans le secteur public. Mais c'est venu à partir du moment où il y a eu le décrochage du privé, et ce souhait était un peu une fuite en avant. La question est venue lorsqu'on a compris qu'on ne faisait pas le plein.

A noter que contrairement à d'autres mouvements, il n'y avait pas dans les entreprises, d'autres actions que celles impulsées confédéralement. C'est la preuve des limites du mouvement que la pression pour un mot d'ordre confédéral cherchait à contourner.

Au meeting de Marseille, Blondel a appelé à la grève générale au moment même où il n'y avait pratiquement plus de militants FO dans les manifs. Le lendemain FO appelait à la reprise chez les tramotins marseillais !

Serge Lottier se remémore : Après le succès du 13 mai, un journaliste interview Bernard Thibault : « Alors demain la CGT appelle à la grève générale ? »

Bernard Thibault : « Demain il y a des assemblées générales partout... et le 25 mai une manifestation nationale à Paris ». Ce qui montre bien que la CGT ouvrait sur une perspective d'élargissement de la grève... qui pouvait être générale ! Or, il n'y pas eu d'assemblées générales partout pour décider de la poursuite et de l'élargissement.

Un autre intervenant, **Jean-Yves Segard** : on ne peut pas idéaliser une grève, quelle qu'elle soit. Le tableau comparatif de René Mouriaux des grèves de 1986, 1995, 2003 est incomplet. Il indique que le mouvement de 2003 a duré du 3 avril au 26 juin. Or le mouvement n'est pas terminé. La grève fait partie du mouvement. C'est une forme dans le mouvement.

Certains disaient : on peut bloquer à quelques-uns.

Comment, au regard de l'histoire, tirer

les enseignements de cette période ? Il faut poursuivre le débat, poursuivre le débat sur la stratégie de la CGT. A-t-on bien analysé le 13 mai ? Il n'y aurait pas eu ce qui s'est fait sans la CGT.

Ce ne sera pas simple pour la CFDT de recoller avec la CGT.

Un autre intervenant : pour certains, par exemple Besancenot, la grève reconductible, ce n'était pas pour aller au succès mais pour s'en servir pour autre chose.

Le professeur **Chevandier** : vous avez un débat sur la grève générale ou revendicative, mais pas sur les autres modalités d'action.

Les profs n'ont pas boycotté les examens et ils ont eu raison. Depuis des années, le pouvoir veut remettre en cause les examens nationaux.

Comment peut-on agir parallèlement, ou en plus de la grève ? Par exemple, après 1974, les postiers avaient décidé de trier et de distribuer le courrier lent dans les mêmes délais que le courrier rapide...

Effectivement, le débat est permanent depuis la création de la CGT : qu'est-ce qu'on fait ? Il n'y pas que la grève !

Le conflit n'est pas fini. Tout le monde a la réforme en travers de la gorge, les enseignants notamment. Il y a sensation de ne pas avoir été au bout. Après les déclarations du MEDEF, les projets sur la sécu, on sent qu'ils veulent aller plus loin. Nous devons nous préparer, et pas forcément à la grève reconductible.

Michel Gaillard est responsable à la Fédération du suivi des luttes. Il a reçu beaucoup de témoignages sur les assemblées générales dans les services : pas assez de monde, ou refus de poursuivre. Des décisions de poursuite ont parfois été prises, mais très minoritaires.

L'histoire retiendra qu'il y avait grève générale. Il ne faut pas perdre de vue le vide politique actuel. Il y aura des suites. Pas forcément sous la même forme que précédemment.

On sent une volonté d'avoir un véritable pont dans l'entreprise.

Philippe Carrer : le débat vient souvent des camarades politisés. Lorsque le débat s'envenime, on discute beaucoup sur la forme mais pas sur le fond. Si certains pensaient renverser le gouvernement, c'était pour mettre quoi à la place ?

éalité, que dit l'histoire sociale ?

Pour les grèves qui ont été longues, 1968, 1974, on ne savait pas à l'avance combien de temps ça allait durer. Chaque jour les grévistes décidaient de ce qu'ils feraient le lendemain. Un appel « d'en haut » pour une grève d'une durée indéterminée n'aurait pas forcément été mobilisateur. Il y a des questions matérielles qui pèsent.

Par ailleurs, l'histoire démontre que certains, les gauchistes pour ne pas les citer, appellent toujours à la grève mais ne la font pas !

Quant à l'appel de Blondel, l'histoire nous incite à beaucoup de réserve sur la sincérité de son organisation : lâchage en 1953, en 1974...

René Mouriaux revient sur quelques points du débat.

- Les gauchistes, il faut les écouter. Ils pointent souvent de vraies questions.

- Les modalités : ce qui compte, c'est la contrainte économique. La contrainte imposée au capital est moins forte en 2003 qu'en 1995. L'arrêt des cheminots n'a pas le même coût économique que celui des chercheurs ou des enseignants.

- Il faut s'organiser dans le domaine de la solidarité.

Alain Gautheron se félicite de cette initiative organisée par l'IHS.

La réunion n'avait pas pour but de défendre la CGT, mais quand il y a une question, il ne faut jamais s'asseoir sur le couvercle. Il faut l'ouvrir et débattre. Il faut assumer nos responsabilités quotidiennes. Il faut répondre aux gauchistes, sinon on leur laisse le terrain.

En 1974, il a fallu se battre pour le succès de la grève.

Alain s'indigne lorsqu'il entend : « On

n'a rien gagné ». Pourtant, lui-même va pouvoir partir prochainement en retraite grâce aux retombées de 1974 !

Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore vraiment les retombées de 2003. Et ce n'est pas une question secondaire.

Alors la grève générale : mécanique, écrite d'avance, processus ? Ce serait trop simple.

Il faut insister sur l'exigence de démocratie. Comment accepter que le gouvernement prenne des décisions quand la majorité est contre ? Que des accords minoritaires soient appliqués ?

Le syndicat n'a pas vocation à gouverner. C'est aux partis de le faire, et nous avons une expérience par rapport aux partis !

L'affrontement de classes se mène sur les fronts économique, politique et idéologique. Il ne faut pas sous estimer la lutte idéologique de la partie adverse. Par exemple toute celle menée pour justifier la privatisation de France Télécom, ça marque forcément les esprits.

Enfin, il faut tenir compte du poids de l'organisation. Quelle est l'évolution des forces organisées ? Par exemple, dans le secteur privé, la CFDT serait mieux organisée que la CGT...

Chaque jour, il faut donc travailler à l'organisation et à comment préparer la suite...

..

Serge Lottier clôt les débats en posant la question :

« **Alors grève générale, mythe ou réalité ?** »

La soirée débat a certainement apporté quelques éclairages qui seront utiles pour les luttes de demain. Pour moi, c'est

mythe ET réalité. Il faut conjuguer les deux. »

Il devait terminer en soulignant que l'IHS est un lieu de rencontre entre celles et ceux qui ont fait l'histoire et celles et ceux qui sont en train de la faire. Un lieu de rencontre pour forger un outil dont le syndicalisme a besoin au moment où tout est fait pour casser nos repères... et d'inventer tout le monde à travailler sur l'histoire.

Compte rendu réalisé par **Pierre LHOMME** à partir de ses notes.

Une brochure relatant la totalité de la soirée sera publiée par l'IHS.

1. **Engels** : philosophe, compagnon de Marx, il a vulgarisé le marxisme et travaillé sur le syndicalisme et notamment sur l'emploi de la violence dans les luttes.

2. **L'IHS CGT-PTT** publiera in extenso, sous forme de brochure, l'intervention de René Mouriaux. Nous ne reprendrons donc dans ces lignes que quelques éléments marquants. Chaque lecteur du « Relais » pourra approfondir... en se plongeant dans l'histoire de la CGT.

3. **L'ingénieur américain Taylor** invente en 1893 le système du même nom : l'organisation scientifique du travail (OST). Véritable messie pour le capitalisme, qui conjugue la mécanisation et l'OST et invente les chaînes de production.

4. Voir sur le sujet le livre « **La Fédération CGT des PTT et l'affrontement de classe en 1947** », publié par la Fédération en 1998, livre toujours disponible à l'IHS.



NOUS y voilà ! La « politique réactionnaire » du gouvernement nous vaut de très désagréables grèves de fonctionnaires. Il faudrait tout de même s'entendre.

La politique « réactionnaire » est celle qui tend à consolider des privilèges.

Sont donc « réactionnaires », selon la définition courante, les membres de la fonction publique désireux de conserver certains avantages obtenus naguère, en particulier un temps où M. Thorez était leur patron. Ne nous arrêtons pas trop aux mots.

Il y a aussi un aspect psychologique des problèmes que l'on ne doit jamais négliger.

Certain abonné, dans les lettres qu'il nous adresse, divise les Français en deux catégories : ceux qui sont fonctionnaires et connaissent une vieillesse tranquille, ceux qui ne sont pas fonctionnaires et doivent trimmer jusqu'à la fin de leurs jours. Notre correspondant traduisait l'opinion d'un très grand nombre, en sa dernière missive, dont l'argument essentiel pourrait se résumer ainsi : « Les jeunes vieillards retraités à 55 ans sont nourris par les pauvres bougres qui travaillent à 70 ans ».

Les Français doivent non seulement naître égaux devant la loi, mais encore le demeurer. Si les fonctionnaires ne veulent pas devenir des bêtes noires, ils auront à entrer un jour ou l'autre dans le régime commun, en particulier dans le régime commun de Sécurité sociale. Puisque celui-ci s'étire, entre temps, suffisamment amélioré pour que la retraite ait lieu sans grincements de dents. Les grèves viendraient-elles à se multiplier à propos d'une question d'âge de la retraite, on peut compter que l'Etat traiterait demain comme n'importe quel autre patron, dans ses services les plus récemment engagés, ceux qui n'ont pas encore été liés à lui par le contrat ancien.

Mieux est le terrain sur lequel se placent les fonctionnaires quand ils réclament des augmentations de salaires. Nombre d'entre eux sont particulièrement défavorisés, et il est difficile de les laisser dans la misère à 25 ans sous prétexte que leur a été solennellement promise une retraite prématurée.

Dans le climat actuel, cependant, on peut considérer que mieux vaut un salaire modeste que pas de salaire du tout.

Si, comme je le pense, la fonction publique doit offrir un certain nombre d'avantages, le plus substantiel ne saurait manquer d'être la sécurité de l'emploi, une sécurité n'allant pas, d'ailleurs, jusqu'à interdire pratiquement toute éviction de l'homme dont le tâche n'est pas correctement accomplie.

Les syndicats de fonctionnaires seraient mieux inspirés, semble-t-il, si, au lieu de soutenir trop de revendications à la fois, ils essayaient d'améliorer le sort de leurs membres actuellement les plus défavorisés. De l'améliorer par la négociation, et non par une grève qui a pour but d'arracher quelques milliards sous la menace juste au moment où le ministre des Finances a le choix entre des économies draconiennes et la faillite.

Pierre LDMAGNE.

Ah, les vieux !

« Il ne fait pas bon vieillir... Surtout depuis quelque temps ! Nous qui étions si fiers de nos vieux à qui on décernait des médailles au 14 juillet et au 11 novembre, que l'on remerciait même d'avoir su nous garder un certain art de vivre, voilà que l'on découvre la cruelle vérité. Nos anciens (et anciennes) nous coûtent cher ! Notamment parce que, sous prétexte de rhumatismes, de multiples petites faiblesses liées à l'âge, ils consomment trop de médicaments, qu'ils avalent sirops et cachets avec une effrayante glotonnerie ! Ce n'est pas la faute aux prescriptions ou des conditionnements mal adaptés. Non, c'est celle des vieux ! » ainsi s'exprime l'auteur du « Propos d'un jour » dans le quotidien « La Montagne » du 3 août 2003.

Ce chroniqueur dénonce à juste titre cette caricature des personnes âgées et les propos tenus par certains dirigeants politiques, pourtant si prompts à « chérir » ces mêmes « vieux » lors des échéances électorales.

Quelques jours plus tard débute en France une catastrophe humanitaire majeure, avec un chiffre de décès effrayant pour notre pays riche et civilisé. Les personnes âgées et les plus fragiles sont les plus touchées par ce drame.

Alors des questions se posent, la polémique fait rage, l'opinion publique veut comprendre. Mais quelles que soient les réponses qui seront données par le gouvernement ou une commission d'enquête, elles n'effa-

ceront jamais la détresse, la douleur des familles. Après un long et très lourd silence des plus hautes autorités de l'Etat, les coupables sont désignés : **nos concitoyens ne sont pas assez solidaires !**

Que l'individualisme existe, personne ne peut le nier et nous le déplorons, même s'il faut se garder de généraliser. Par contre, ce que nous savons depuis longtemps hélas, c'est qu'une société qui flatte les égoïsmes, ceux qui réussissent au prix d'écraser tous les autres et de renier leurs origines même familiales, cette société ne peut qu'engendrer une diminution et parfois une disparition totale de la solidarité intergénérationnelle. Que ce drame de la canicule choque l'opinion publique, il n'y a rien de plus normal, mais c'est aussi la preuve que nous ne vivons pas encore dans une société totalement égoïste et repliée sur elle-même. Le rôle joué par le syndicalisme ; celui de la CGT, n'y est pas étranger.

Mais n'est-ce pas en permanence que tout un chacun devrait s'indigner devant la solitude, la détresse et la misère dans lesquelles vivent de trop nombreux retraités. Les mêmes dont le difficultés vont s'accroître avec l'application de la loi scélérate sur la retraite et celle à venir qui va remettre totalement en cause notre protection sociale.

Revenons à cette accusation d'absence de solidarité.

Pas solidaires les médecins, infirmiers et personnels de l'hôpital public ? Eux qui vivent quotidiennement la pénurie des effectifs, le manque de lits et de moyens des services d'urgence et doivent se

mettre en grève pour tenter de se faire entendre, mais que l'on n'écoute même pas comme il y a quelques mois encore... avant la canicule et ses trop nombreuses victimes.

Pas solidaires la CGT et ses organisations, militants et syndiqués qui dénoncent en permanence la casse du service public de la santé, les autres services et font des propositions de négociations constamment refusées.

Et pourtant notre système de protection sociale, envié de par le monde, n'a-t-il pas été initié par la CGT au lendemain de la 2^e guerre mondiale. Un système conçu sur une base de solidarité entre tous les salariés bien portants et malades, entre les actifs et les retraités, entre les jeunes et les vieux et qui a été étendu à toutes les catégories sociales par les syndicats, le patronat et l'Etat. Cette « solidarité institutionnelle » a toujours été le résultat d'un combat pour obtenir et défendre la Sécurité Sociale, qui a été continuellement contestée par ceux-là mêmes qui aujourd'hui, nous traitent d'égoïstes. En 1990, Georges Frischmann dénonçait ceux qui, en 1940, hurlaient contre les retraités, nous reproduisons intégralement cet article ci-contre. Et nous y ajoutons un autre du journal « La Croix » du 7 août 1953, c'est-à-dire en pleine grève, d'abord des PTT, puis d'autres corporations ensuite qui luttaient contre les décrets Laniel, dont l'un d'eux remettait en cause l'âge de départ à la retraite.

La lutte, malgré les manœuvres et trahisons, a fort heureusement empêché ces décrets d'être appliqués.

Alors bonne lecture.

Bernard BOUCHE.

**IL Y A
50 ANS**

DÉBUT des HURLEMENTS à LA MORT CONTRE les RETRAITÉS

TROIS mois après l'invasion hitlérienne de la France, la pire réaction pétainiste n'en était plus à des précautions de langage contre les travailleurs et leurs acquis sociaux. Ainsi, « La Vie Ouvrière » clandestine, n° 6, 14 septembre 1940, dénonce-t-elle, entre autres, le journal « Paris-Soir » daté du 13-9-40 qui, s'en prenant aux retraités, « les invite à se suicider à partir de 65 ans parce que, dans l'intérêt de la société, ils ne peuvent plus rendre aucun service ; que, d'autre part, ils représentent à la fois des bras et des bouches inutiles. Ensuite, dans leur propre intérêt, car ils n'ont plus aucun agrément à attendre de l'existence. »

En conclusion, l'ignoble journaliste va jusqu'au bout de sa pensée : « Ils ont droit, écrit-il, à la piqûre comme les autres vieux chiens. »

Telles étaient donc l'incroyable cruauté et la violence des propos réactionnaires d'alors !

MAIS, ne croyez pas que ces idées soient totalement enfouies dans les papiers jaunés de l'Histoire. En 1979 encore, une circulaire du Centre Hospitalier de Lille provoque un énorme tollé car elle recommande : « d'éviter de prescrire des dérivés sanguins à un malade dont on sait parfaitement qu'il mourra dans les prochaines heures. »

Depuis, le langage s'est affiné. Tous les Gouvernements de droite et — hélas — « de gauche », parlent (avec des bouches en cul de poule étrangement semblables) de leur volonté de « défendre les protections sociales », Sécurité Sociale et retraites en tête. Mais on se plaint, mine de rien, de ces « assistés » qui attendent tout de « l'Etat-Providence » et de « son vaste système d'assistance généralisée » (selon J.-P. Fourcade, Clubs Perspectives et Réalités, le Monde, 20-11-1979).

On se plaint aussi et surtout de « la lourdeur des charges sociales » qui han-

dicaperait les entreprises françaises face à leurs concurrentes européennes (le texte de base reste le rapport d'Yvon Chotard, Président de la Commission Sociale (sic) du CNPF, « Pour une réforme de la Sécurité Sociale », publié par les Liaisons Sociales du 21-1-1977).

DÉJÀ, on observe des phénomènes inquiétants qui laissent de marbre les médias et ce silence est significatif. On ne peut plus dire, par exemple, comme on le disait autrefois, qu'on ne se suicide plus après 60 ans.

Une enquête récente de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) révèle que, dans les 12 dernières années, le nombre de suicides de personnes âgées a augmenté de 42 % ; qu'on en dénombre quatre fois plus que chez les jeunes de 15-24 ans ; et que la France est maintenant le pays de la Communauté Européenne où on se suicide le plus après 75 ans. On avoue, tout de même, qu'aujourd'hui, en milieu rural par exemple, 66 % des suicidés disposaient de moins de 3 700 F par mois pour vivre... ou plutôt survivre.

On avoue surtout qu'aucune mesure de prévention n'est prise en France contre ces drames : « ... alors que la moitié des personnes âgées qui se suicident sont des déprimés biologiques qu'on aurait pu soigner. Mais nous sommes dans une société mathématique », dit, très justement, Alain Meunier, Président de SOS-Dépression (Humanité, 30-10-1990).

L'esprit de 1940 n'est donc pas mort.

POURTANT, le gouvernement actuel sait prendre des décisions rapides et efficaces quand il le veut. Exemple : l'amnistie des élus voleurs de fonds publics, des pourris ou des ripoux (suivant qu'on les voit de face ou de dos et vice versa) !

Et il sait faire preuve de ténacité comme pour sa Contribution Sociale Généralisée qui va frapper lourdement les salariés et les retraités, effleurer le capital, et constituer un grave danger de fiscalisation de la Sécurité Sociale.

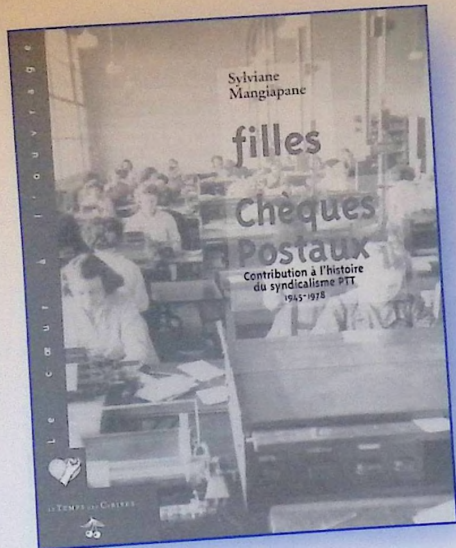
Et Stolérù, ministre de droite du gouvernement Rocard, après avoir vanté les mérites de la Contribution Sociale Généralisée, ne craint pas d'annoncer « que d'ici un ou deux ans, on entendrait parler de l'équilibrage du système de retraite » et notamment de l'allongement de la durée de cotisation « à 38, 39 ou 40 ans pour bénéficier de la retraite à taux plein », c'est-à-dire, à 65 ans et plus (Grand Jury RTL - Le monde, 4-10-90). Et ce gouvernement sait, enfin, concocter un nouveau système de retraites complémentaires par capitalisation pour les fonctionnaires des Finances d'abord, les autres fonctionnaires et autres travailleurs ensuite (voir le communiqué de la Fédération CGT des Finances publié le 30 octobre dernier). Ça commence à faire beaucoup !

COMME dit Marc Blondel, secrétaire général de FO : « Michel Rocard désocialise la dernière structure sociale de ce pays. ... j'aurais mieux aimé que ce ne soit pas un gouvernement de gauche qui joue à ce petit jeu. »

Eh oui, sauf qu'il ne s'agit pas « d'un petit jeu » mais d'une énorme entreprise de remise en cause des acquis sociaux émanant d'un gouvernement non pas de gauche, mais dans lequel les socialistes sont alliés à des hommes de droite. A défaut d'un « socialisme aux couleurs de la France », nous subissons bien « le socialisme aux... couleurs de la France », comme le disait, un jour, un titre sur huit colonnes du « Canard Enchaîné ».

Conclusion : Jamais, plus qu'en ce moment, les actifs doivent défendre leur état de futurs retraités et d'assurés sociaux. Jamais les retraités n'ont eu plus de raisons de lutter aux côtés des actifs.

Georges FRISCHMANN



« Les filles des chèques postaux » de Sylviane Mangiapane

Contribution à l'histoire du syndicalisme dans les PTT 1945-1978

Ce livre comble un vide, je n'ai pas en mémoire qu'il y ait eu une publication aussi importante, où est étudiée la vie sociale dans l'un des plus grands service public de ce pays. Et qui, de plus, est écrit par une militante femme.

Une étude historique et un témoignage de première main puisque Sylviane, fille des chèques d'Orléans La Source, est à la fois actrice et témoin de cette histoire...et si je me réfère à Victor Hugo, elle est donc une historienne toute faite.

L'automatisation y est traitée. Période où sont expérimentées à l'échelle nationale les nouvelles technologies avec l'informatisation des services. L'objectif est pour l'Etat patron de profiter de ce progrès technique pour augmenter la

rentabilité et le profit sur le dos du personnel, féminin pour la plupart. C'est un livre où le cœur parle à partir des réalités des luttes. C'est un livre où se conjuguent sans hiérarchie l'activité syndicale au quotidien et les grands moments de notre histoire 1945, 1953, 1968, 1974. Un livre où sont abordés les événements nationaux tels que la guerre d'Algérie, le Programme commun, à partir du vécu dans les services.

Et tout est écrit au féminin, ce qui n'est pas monnaie courante dans les livres d'histoire.

Si l'on y prend garde, on s'apercevra combien « Les filles des chèques », au cours de ces luttes, ont inventé des formes de débat, de démocratie, d'ac-

tion et le profit sur le dos du personnel, féminin pour la plupart. C'est un livre où se conjuguent sans hiérarchie l'activité syndicale au quotidien et les grands moments de notre histoire 1945, 1953, 1968, 1974. Un livre où sont abordés les événements nationaux tels que la guerre d'Algérie, le Programme commun, à partir du vécu dans les services.

L'action pour faire aboutir les revendications n'est pas analysée en soi mais dans le contexte des idées dominantes de l'époque.

Un chapitre est consacré à : « Changer la vie des femmes ». On lira combien les idées novatrices en ce domaine ont eu du mal à se frayer leur chemin, combien il a fallu de ténacité pour que l'idée d'une femme « éternelle mineure » se libère de certains cerceaux.

Lisez ce chapitre et vous serez en mesure de répondre à la question posée dans la préface. « Est-ce cela un syndicalisme féminin à moins qu'il soit féministe ! »

Serge LOTTIER.

Ils et Elles ont aimé le livre :

« Ma très chère Sylviane,

Ce petit mot pour te dire combien j'ai apprécié "Les filles des chèques". Vivant, accessible, documenté, c'est un livre à la fois utile et agréable à lire.

Il m'a fait beaucoup réfléchir sur les années les plus récentes et sur l'engrenage dans lequel nous nous sommes trouvés enfermés : moindre intervention sur les conditions de travail conduisant à une perte d'influence et désyndicalisation se traduisant par une moindre intervention sur les conditions de travail, etc.

Merci Sylviane de cet excellent apport.

Prends bien soin de toi et surtout meilleure santé. Je t'embrasse. Maryse ».

Maryse DUMAS,
Secrétaire confédérale.

« Voilà bien un "syndicalisme durable", quelques décennies de la vraie vie et des luttes syndicales, racontées par les actrices de ces luttes, syndicalistes CGT aux chèques postaux.

Les années passées dans ces services ont pesé lourd dans la vie de ces femmes. Les conditions de travail y étaient très difficiles, les luttes pour l'émancipation y ont pris le visage de jeunes filles, de jeunes mères, luttes syndicales et luttes féministes mêlées... Elles ont permis des acquis, en termes de qualifications, de rythmes de travail, de libertés, elles ont aussi fait évoluer la CGT, dans sa prise en compte d'une nécessaire vision féminine dans le travail syndical.

Un travail de mémoire bienvenu, qui n'omet pas de rendre compte de l'apport individuel et collectif des militantes des chèques, à leur fédération et à la CGT ».

Françoise DUCHESNE,
Rédactrice en chef du journal « Le Peuple ».

«... Ce témoignage à l'authenticité chaleureuse est, certainement, un devoir de mémoire à l'égard de camarades de combat, c'est aussi un livre de qualité et de vérité sur l'activité syndicale, sur ses exigences de ténacité, avec les satisfactions, les gratifications humaines, parfois les épreuves qu'apporte le militantisme. Rien de passéiste dans ce livre, Sylviane Magiapane, acteur et témoin de son temps écrit pour les vivants, pour ses camarades de combat, pour les militants, pour les jeunes et plus largement, pour ceux qui, comme elle, ont envie de faire bouger l'histoire.

On ne peut que le recommander et saluer l'initiative du jeune et dynamique Institut d'Histoire Sociale des PTT qui l'a promu et d'une collection dont on peut, certainement, attendre d'autres ouvrages d'aussi bonne tenue.»

Jean MAGNIADAS,
Vice-Président
de l'Institut d'Histoire Sociale.

«L'Humanité Hebdo», 14 septembre 2003.

- Commandez ce livre à :

Institut d'Histoire Sociale - Fédération nationale des salariés des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - CCP 20 625 80 R Paris
Prix : 19 euros

- L'abonnement au « Relais », 4 numéros par an : 13 euros à l'IHS (Adresse et modalités de règlement ci-dessus).

Les Filles des chèques postaux.
de Sylviane Magiapane.
Éditions Le Temps
des Cerises, 2003.
320 pages, 19 euros.

C'est à la fois l'histoire d'un grand service public connu et pratiqué de tous et du salariat féminin que raconte cet ouvrage embrassant plusieurs décennies, de la période de la Libération jusqu'à ces dernières années. Sur fond d'effervescences politique et syndicale marqué notamment par la guerre froide, la décolonisation, la scission de la CGT, l'anticommunisme, se produisent des modifications radicales dans la forme du travail, à

travers le développement de l'automation, la précaisation des tâches. Les filles combattent les discriminations, luttent pour être reconnues comme des salariées à part entière, mènent des grèves longues et difficiles. Les acquis de ces luttes seront considérables en matière de temps de travail et de droits nouveaux pour toutes les femmes et la société. Ce livre - sur lequel nous reviendrons dans une prochaine édition - mêle avec bonheur le témoignage de l'actrice engagée ayant vécu nombre de ces combats de l'intérieur, et l'effort de distanciation et de critique indispensables au propos scientifique.

L. D.

Le 24 septembre à Bordeaux, nous avons célébré **“la grève d'août 1953”**

Pleine réussite de cette célébration : 116 participants (es), toutes générations confondues, ont échangé pendant 5 heures leurs analyses, interrogations, certitudes, sur cet événement. Plusieurs témoignages ont donné son humanité à la journée.

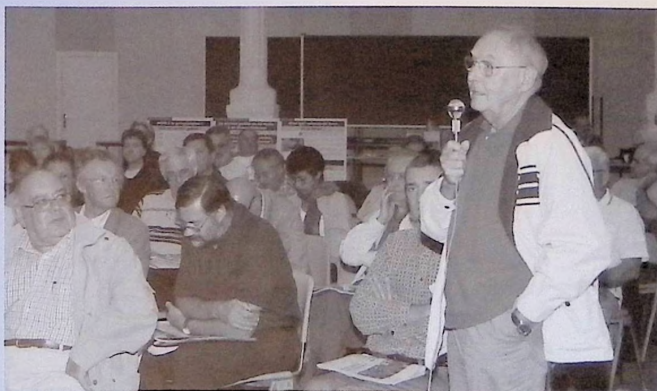
Plusieurs témoignages ont donné son humanité à la journée.

Michel Pigenet, historien, et Jean Claude Lourdez, secrétaire de l'IHS ont apporté leur éclairage sur le contexte général pour l'un, contexte PTT pour l'autre.

Nos amis de Bordeaux ont su donner le plus symbolique en organisant ce colloque dans le lieu où s'est décidée la grève.

C'est une étape importante dans l'histoire de notre institut, étape importante aussi pour la recherche historique car, comme l'a dit Michel Pigenet, « au fond cette grève est une inconnue » alors quelle est l'une des plus importantes du xx^e siècle avec 1936, 1947, 1968.

Une brochure relatant l'ensemble des travaux sera publiée par l'IHS CGT PTT.



Courrier des lecteurs

Michel DELUGIN

3, rue du Clocher
94500 Champigny-sur-Marne

Chers camarades,

Je viens de lire, comme toujours avec plaisir, « Le Relais ». Ce numéro 18 comporte des articles intéressants, rédigés avec souci de rigueur historique et d'aide à la compréhension des événements.

Je voudrais formuler deux petites remarques.

- La première (qui est plutôt un complément d'information) porte sur l'intervention de Serge au congrès des Télécom de Paris. Serge rappelle, très brièvement, les révocations, en 1951 de Georges Frischmann et René Duhamel, "coupables", selon l'administration, d'avoir signé avec la Fédération des PTT d'Allemagne de l'Est un texte sur la paix dans lequel était affirmée une opposition à une guerre contre l'URSS.

Je pense que le Conseil de discipline de l'époque (en fait les seuls représentants de l'Administration) avait, afin d'étayer son accusation, utilisé non pas le texte même du communiqué (qui ne lui donnait guère de prise) mais l'interprétation malveillante dudit texte émanant d'une agence de presse berlinoise.

Le dossier administratif était sans consistance mais... c'était la guerre froide !

D'ailleurs, et cela manquait, je m'en excuse, dans l'article que j'avais consacré à cette affaire (« Le Relais » n° 10, juin 2001), la justice, plusieurs années après a reconnu l'inanité de l'accusation et a officiellement blanchi nos deux camarades.

- Ma deuxième remarque concerne la lettre de Noël

Giraud sous la rubrique « courrier reçu » (« Le Relais » n° 18, page 12).

Le camarade déclare « deux mots au sujet de l'article de Camille Senon (« Le Relais » n° 17), deux précisions. Les SS n'étaient formés que de volontaires. Il fallait le manifester expressément ».

Cette affirmation est contestée par beaucoup d'historiens et de témoins. En principe la SS était constituée de volontaires devant répondre à certaines exigences physiques et « raciales ».

En fait, au fur et à mesure des pertes humaines sur le front de l'Est, le principe originel a été « oublié ».

Etant donné que l'article de Camille Senon a trait au massacre d'Oradour (dont elle est rescapée), je citerai un des derniers ouvrages parus sur ce massacre, intitulé « Oradour » écrit par Jean-Jacques Fouche, chef de projet du Centre de la mémoire d'Oradour. Celui-ci écrit : « Le principe du volontariat est un écran de fumée, une affirmation idéologique plus qu'une réalité constante. Les premiers Waffen SS viennent de la SS générale... à ce stade il s'agit d'une sélection politique, accompagnée d'un habillage racial... A la fin de la guerre, au maximum 40 % des recrues Waffen SS proviennent de l'intérieur du Reich. Depuis longtemps le volontariat n'est plus qu'un principe idéologique... les volontaires forcés sont devenus la norme à partir de 1943 ».

Bon courage à l'équipe rédactionnelle et bien fraternellement à vous.

Michel DELUGIN.

Continuez à nous écrire, nous avons besoin de connaître votre avis, vos remarques et aussi votre approche de certaines questions traitées dans « Le Relais ».

Faites-nous part également de vos souhaits .

La Rédaction.

La bonne Europe !

Après notre rencontre avec nos camarades allemands à Francfort les 3, 4 et 5 avril 2003 (voir « Le Relais » n° 18) nous avons reçu la lettre suivante de Horst Bouillon (extraits).

Mülheim, le 16 juillet 2003

« Chers (es) amis (es),

... Nous avons (aussi) pris connaissance des événements par la presse (actions et grèves de mai juin, NDLR) avant tout, nous avons suivi avec beaucoup d'attention vos luttes et vos grèves relatives à la diminution des retraites, en particulier dans le secteur public.

Comme vous l'indiquez, la situation sociale est comparable à la vôtre dans nos régions. Partout, on doit économiser, en particulier chez les « petites gens » qui gagnent le moins. Actuellement gouvernement et opposition négocient une réforme de la santé où 20 milliards d'euros doivent être économisés.

Chacun doit payer lui-même les dépenses de maladie, les soins dentaires, les frais d'accidents sans participation des caisses.

Une réforme des impôts,

qui devra être financée par de nouvelles taxes d'état, apporte aux hauts revenus une économie d'impôts annuelle de 67 000 euros, dans ce cas le taux d'impôts diminuera de 48 % à 42 %. Le taux d'impôts des petits contribuables diminuera de 17 % à 15 %. Les riches et les possédants deviendront plus riches, les pauvres seront plus pauvres.

Ce ne sera pas réformé mais déformé !

Tous les syndicats en Europe doivent, dans la situation actuelle, encore plus bouger et travailler ensemble.

Nous espérons qu'au plus vite un travail officiel en commun et une nouvelle rencontre aient lieu entre nos organisations. A ce sujet nous pensons, comme nous en avons déjà parlé, aux jeunes et aux retraités. Nous travaillons actuellement à cette réalisation ...

Cher Serge, salue tous nos amis, également de la part de Robert, Ewald et Rudi. Nous remercions d'un salut cordial la chère Danièle pour les photos !

Nous tous, nous vous saluons fraternellement.

Horst. »

Nous avons reçu...

- Les revues ou les cahiers des IHS - CGT, n° 86 et le Bulletin de liaisons du même IHS qui relate les travaux des journées d'études du Cap-d'Agde. Ceux de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Savoie, du Val-de-Marne, de la Métallurgie, des Mines et Energie, de Bretagne, de nos amis PTT de Loire-Atlantique, du Tarn.

- Le Bulletin de l'Association pour l'histoire des Télécommunications, n° 6

- Nos amis de Haute-Savoie et du Tarn organisent un débat sur la grève de 1953, le

4 octobre et le 14 novembre.

Les cahiers de l'IHS CGT, la revue de l'IHS Mines et Energie et nos amis de Loire-Atlantique (rappel) ont publié d'importants dossiers sur le même sujet.

On lira aussi des contributions sur 1953 dans la « Nouvelle VO » du 1^{er} août 1953 et « La Fédération » de juillet-août 2003.

- Le Bulletin du Centre d'histoire sociale PTT de Loire-Atlantique n° 2 nous apprend que 55 postiers et télécommunicants sont adhérents... parmi eux de nombreux retraités...